

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition  
écologique et solidaire

---

## **Direction de la sécurité de l'aviation civile**

### **Décision du 3 juin 2020 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud)**

NOR : TREA2013734S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

#### **Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,**

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son titre III ;

Vu la décision du 31 décembre 2019 modifiée portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud,

#### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud mentionnées dans la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à :

M. Nicolas Dubois, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud ;

M. Patrick Disset, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe ;

Mme Frédérique Melous, attachée principale d'administration de l'Etat.

## **Article 2**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du département « gestion des ressources » mentionnées à l'article 3 de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à :

Mme Karine Osty, attachée principale d'administration de l'Etat ;

M. Sébastien Rolland, attaché principal d'administration de l'Etat.

## **Article 3**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions du département « gestion des ressources » mentionnées à l'article 3 de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à :

M. Georges Breda, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Jeannine Vasseur, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

## **Article 4**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions des divisions et de la mission mentionnées à l'article 4 de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à :

Mme Elisabeth Bousquié, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Maxime Brugel, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Samy Médani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Isabelle Romby, attachée principale d'administration de l'Etat ;

M. Fabien Vallée, attaché d'administration de l'Etat.

## **Article 5**

Délégation est donnée à l'effet de délivrer, proroger, renouveler les titres aéronautiques et y apposer des qualifications, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « personnel navigant » de la division « opérations aériennes » mentionnées à l'article 4 de de la décision du 31 décembre 2019 modifiée, à :

M. Philippe Mailhé, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Patrice Leboeuf, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Michel Tessarotto, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Christine Galtier, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Sarah Rouillé, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

### **Article 6**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « contrôle technique » de la division « opérations aériennes », tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions mentionnées à l'article 4 de de la décision du 31 décembre 2019, à :

M. Cédric Grondin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Pascal Tatin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Eric Valax, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

### **Article 7**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud, à :

M. Jean-Christophe Barbieri, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Elisabeth Bousquié, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Maxime Brugel, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Samy Médani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Martine Roche, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Sébastien Rolland, attaché principal d'administration de l'Etat ;

Mme Karine Osty, attachée principale d'administration de l'Etat ;

Mme Isabelle Romby, attachée principale d'administration de l'Etat ;

M. Fabien Vallée, attaché d'administration de l'Etat.

### **Article 8**

La décision du 12 novembre 2019 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud) est abrogée.

### **Article 9**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 3 juin 2020.

P. CIPRIANI